



COMMENT CHOISIR VOS ÉLUS



MODE D'EMPLOI

GUIDE PRATIQUE DU VOTE ÉLECTRONIQUE



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL FAQ

QUI PEUT VOTER ?

Pour être électeur, il faut être employé chez Easyjet depuis au moins 3 mois, à la date du premier tour (6 août 2012 à 00h00).

JE NE SUIS PAS SYNDIQUÉ, PUIS-JE VOTER ?

OUI, tous les Cabin Crew en CDI **et** ceux en CDD sans exception sont invités à élire leurs futurs représentants du personnel.

JE SUIS SYNDIQUÉ, DOIS-JE OBLIGATOIREMENT VOTER POUR MON SYNDICAT

NON, absolument pas. Le vote est totalement anonyme. Vous êtes libres de voter pour les personnes qui selon vous défendront au mieux vos intérêts.

COMMENT FAIRE SI JE NE SOUHAITE PAS APPORTER MA VOIX À UNE PERSONNE FIGURANT SUR UNE LISTE POUR LAQUELLE JE VEUX VOTER ?

Il existe une procédure pour supprimer le nom du candidat sur cette liste.

QUAND POURRAIS-JE VOTER ?

À partir du 6 août 2012 à 00h01 et jusqu'au 15 août 2012 à 23h59.

DE QUELLE MANIÈRE PUIS-JE VOTER ?

Il s'agit d'un vote électronique, vous avez reçu un crew e-mail de la direction des ressources humaines vous indiquant l'adresse du site pour voter :

<http://easyjet.smartvotation.com>

ainsi que vos codes d'accès et mot de passe personnels et anonymes.

2 ÉLECTIONS
2 VOTES

VOTEZ

